

VILLE DU BLANC-MESNIL
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022
À 18H45
SALLE JOSEPH MIRGON
(Annexe à la convocation du 4 novembre 2022)

1. Élection du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022.
3. Transfert de gestion du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) à l'association OPPELIA.
4. Réitération de la cession de la parcelle AO60 sise 163, avenue Paul Vaillant-Couturier à la société Édouard Denis.
5. Projet urbain sur le site de l'ancien EHPAD Monmousseau : Cession de la parcelle sise 9, rue Gaston Monmousseau au profit de la société DGPAM.
6. Dissolution liquidation de la société publique locale (SPL) Le Bourget – Grand Paris.
7. Recours à un contractuel sur emploi d'attaché territorial au titre de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique pour exercer les fonctions de Directeur des affaires culturelles (H/F).
8. Recours à un contractuel sur emploi d'attaché territorial au titre de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique pour exercer les fonctions de chef du service des affaires juridiques et de l'Assemblée (H/F).
9. Recours à un contractuel sur un emploi de rédacteur territorial au titre de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique pour exercer les fonctions de chef du service prévention de la délinquance (H/F).
10. Recours aux personnels extérieurs et fixation des taux de rémunération.
11. Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.
12. Dénomination du nouveau domaine constitué de la ferme Notre Dame, du golf et du club house.
13. Dénomination du centre de loisirs du groupe scolaire Chevalier de Saint-George.
14. Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.
15. Avis sur une dérogation au repos dominical de commerces de détail accordée par le Maire pour l'année 2023.
16. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Blanc-Mesnil,
le 4 novembre 2022**

**Jean-Philippe RANQUET,
Maire**